La situation dans l'Oise au 29 avril 2020 à 21h00 : **325** **décès**.

**1/ L’activité postale**

À ce jour, 64 bureaux de poste sont ouverts. Il y en aura 75 la semaine prochaine.

**2/ La stratégie de déconfinement**

Le 7 mai, le ministère de la Santé et Santé Publique France dévoileront une carte de France qui classera les départements en deux catégories et qui permettra de définir dans quels départements le déconfinement prendra une forme plus stricte. Il y aura ainsi des départements classés rouge et d’autres classés vert. Cette distinction se fera en fonction de trois critères :

- le taux de nouveaux cas déclarés positifs

- le niveau de tension des capacités hospitalières, notamment en réanimation

- le niveau de préparation du département en termes de test et de détection des cas contacts

Le préfet, en étroite coordination avec les élus locaux, aura la responsabilité de décliner localement la stratégie de déconfinement.

En attendant des précisions sur la situation propre au département de l’Oise, vous pouvez retrouver sur le site internet de la préfecture, résumées en plusieurs infographies, les mesures qui, si les chiffres conservent leur tendance, seront applicables à compter du 11 mai. Des adaptations locales de ces mesures restent possibles.

Vous trouverez également sur notre site internet une série de questions / réponses sur ces sujets.

[http://www.oise.gouv.fr/Actualites/Coronavirus-mesures-applicables-dans-le-departement-de-l-Oise#AnchorDéconfinement](http://www.oise.gouv.fr/Actualites/Coronavirus-mesures-applicables-dans-le-departement-de-l-Oise#AnchorD%C3%A9confinement)

Le Gouvernement proposera au Parlement d’adopter prochainement une loi qui, en plus de proroger l’état d’urgence sanitaire jusqu’au 23 juillet, autorisera la mise en œuvre des mesures nécessaires à l’accompagnement du déconfinement. Ce projet sera soumis à l’examen du Conseil des Ministres samedi et sera soumis au Sénat et à l’Assemblée Nationale la semaine prochaine.

**3/ Distribution de Masques aux PME et TPE**

Une plateforme de e-commerce sera mise en place par la Poste à compter du 30 avril pour distribuer des masques grand public, dans le cadre du soutien aux TPE et PME, a annoncé mardi M. le Premier ministre devant les députés.

Cette plateforme sera mise en place pour distribuer "à ceux qui en ont besoin chaque semaine plusieurs millions de masques grand public", a précisé le Premier ministre lors de la présentation de son plan de déconfinement devant l'Assemblée Nationale.

"Il s'agit d'une plateforme à destination uniquement des TPE et des PME. Agnès Pannier-Runacher aura l'occasion de préciser avec La Poste dans les prochains jours les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement", a précisé à l'AFP le cabinet de la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l’Économie.

Respectueusement,  
La préfecture de l'Oise